



Charte du bénévole

Vous avez souhaité vous engager à nos côtés en proposant de partager votre temps et vos compétences.

Nous sommes heureux de vous accueillir parmi nous.

Ce document précise les conditions de notre collaboration.

L'association Clé s'engage à :

- vous donner une information claire et précise sur l'association, son fonctionnement, sa mission, ses objectifs ;
- vous conférer la qualité de membre en signant la charte du bénévole, ce qui vous permet de participer aux travaux de l'assemblée générale ;
- vous confier, dans la mesure du possible, une activité qui vous convienne tant en contenu qu'en rythme d'intervention ;
- vous aider à intégrer l'équipe ;
- vous proposer une formation et un accompagnement ;
- vous assurer pendant vos activités dans l'association.

Le bénévole s'engage à :

- accepter les principes de l'association et à se conformer à ses objectifs ;
- se sentir responsable et solidaire de la promotion de l'association ;
- suivre régulièrement les actions de formation proposées y compris en informatique, si nécessaire ;
- respecter les rythmes de rencontres décidés ;
- répondre aux sollicitations de l'association : pour des actions ponctuelles, l'association peut être amenée à vous solliciter soit par courriel soit par voie d'affichage ;
- respecter les règles de réserve quant à la divulgation d'informations concernant tant les personnes accueillies que le fonctionnement de l'association ;
- respecter les règles de la neutralité notamment en s'abstenant du port de tout signe distinctif apparent d'appartenance à un parti politique, une religion ou tout autre système philosophique ;
- restituer les ouvrages pédagogiques et le matériel empruntés dans les délais impartis ;
- restituer les clés ou le badge (Eaubonne) à la fin de chaque activité et systématiquement à la fermeture de Clé (fin juin).

A Ermont, le

La directrice

Le bénévole